



Direction Générale des Services
 Direction Générale des Services Technique
 Direction des Routes
 Pôle aménagement Ouest

Affaire suivie par Eric MARTY
 ☎ : 05.63.42.82.51
 Réf. : DV/ARES201803128



MONSIEUR BERNARD CARAYON
 MAIRE
 HOTEL DE VILLE
 CS60088
 81503 LAVAUUR

22/10/18 → original SG - Transmis: Urba

→ Copie BC .

Objet : PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2018

Albi, le **18 OCT. 2018**

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention, par courrier en date du 2 aout 2018, sur le dossier relatif à l'affaire visée en objet.

Après l'examen des diverses pièces de ce dossier, je tiens à vous faire part des observations suivantes.

A la lecture du règlement, je constate qu'il n'est fait mention à aucun moment du recul des constructions situées hors agglomération en bordure des routes départementales.

En conséquence, je vous invite à intégrer dans votre document les recommandations qui figurent dans le « Référentiel urbanisme et sécurité routière » établi par le Département.

Ces recommandations, relatives donc au recul des constructions, sont les suivantes :

- Routes de 1^{ère} catégorie (RD 87, 112 et 630) :
 recul de 35 m par rapport à l'axe de la route
- Routes de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie (autres RD) :
 recul de 15 m par rapport à l'axe de la route, porté à 20 m en présence d'arbres d'alignement

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Générale des Services Technique,

Dominique DUFAU